

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTEERT

Sommaire :

Fête du Parc 2006 - Nothomb les 2, 3 et 4 juin.....	1
Appels à des animateurs	1-2
Activités Nature du mercredi	2
Stage Junior Rangers	2
Concours d'idées pour la création d'un logo	2
Programme agricole dans la vallée.....	3-6
Enquête publique sur la gestion de l'eau en Région wallonne	6
Le projet européen « Agricométhane »	7
Conférences Palme	8
Agenda des activités.....	8



Pour tout renseignement

Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

Secrétariat : asbl "Au Pays de l'Attert"
107 Voie de la Liberté, 6717 Attert
☎ 063/22 78 55 Fax 063/22 16 98
e-mail : parcnaturel@attert.be



Equipe de rédaction : Nathalie Druart, Sylvie Hubert, Emmanuel Glaude, Laure Gobillon, Dominique Scheepers et Baudouin Rozet (PALME)

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé, ne pas jeter sur la voie publique

Le Courrier du Parc

Bulletin d'information trimestriel sur les activités du
Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

1950 exemplaires

N°33

(mars - avril - mai 2006)

P 202053 - Bureau de dépôt Arlon 1

Fête du Parc 2006 - Nothomb les 2, 3 et 4 juin

Cette année, le Parc Naturel s'associe au club de gymnastique « la Détente » et au club de football de Nothomb pour organiser l'événement sous le thème de « **Sport et Nature en Musique** ». Dans le cadre de cette fête, nous lançons plusieurs appels pour le dimanche 4 juin :

Vous êtes **artiste, artisan ou collectionneur** et vous voulez faire découvrir votre travail et votre passion ? Venez exposer vos œuvres !

Contact : Mme Lhoest 063/22 59 74 ou Mme Feller 063/22 49 98

Vous désirez proposer une **animation de rue originale** se rapportant au thème choisi ? Contactez-nous sans attendre !

Vous voulez montrer votre **talent musical** ? Profitez du podium libre et inscrivez-vous dès maintenant.

Contact : Carine Moris 063/22 59 22

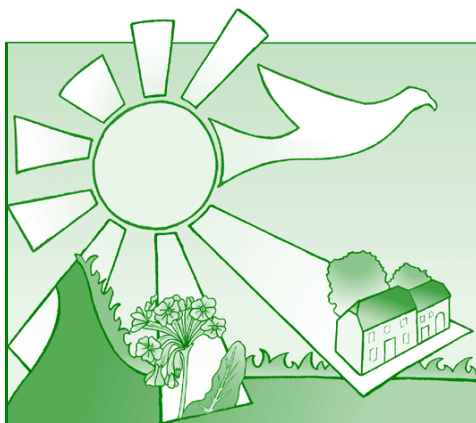
Vous êtes habile de vos mains et vous avez de l'imagination ? Nous recherchons des **animateurs d'ateliers** « bricolage » et « cuisine ».

Contact : parc naturel 063/22 78 55

Appel à des animateurs

Les communes d'Attert, Martelange, Rambrouch et Neunhausen proposent depuis deux ans déjà une formule originale d'apprentissage de la langue du voisin. Afin d'assurer l'encadrement et l'animation des enfants en dehors des deux périodes de cours, l'asbl « Au Pays de l'Attert » recherche plusieurs **animateurs**.

Dates : du 10 au 14 avril, du 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 4 août



PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTEERT

Concours d'idées pour la création d'un logo

Neuf Parcs Naturels sont en place actuellement en Wallonie. Depuis plusieurs mois, ils se réunissent régulièrement, notamment lors de la journée européenne des parcs qui a lieu chaque année le 24 mai. Regroupés en « Fédération des Parcs Naturels de Wallonie » (FPNW), ils ont décidé de lancer un concours d'idées pour la création d'un logo et ce afin d'affirmer leur identité en tant que **fédération**. L'ensemble doit rester simple et fort à la fois. Il peut être symbolique ou réaliste. Le côté environnemental doit être présent, sans dominer la composition. Le résultat attendu est un logo signature, à l'image de la charte graphique du logo de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux Français.

Les propositions doivent parvenir à l'adresse suivante pour le 23 mars au plus tard :

« Fédération des Parcs Naturels de Wallonie » - Chemin du Moulin, 2 - 6630 Martelange.

L'ensemble des propositions sera jugé par un jury. Le participant dont le logo sera classé premier se verra confier la mission globale de création du logo, et pour ce faire une somme de 1000 € HTVA. Réveillez le côté artiste qui est en vous !

Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande : PREAUX Daniel, 0479/860 252 - FPNW, 063/45 74 77

Profil : Etudiants de minimum 18 ans ayant leur brevet d'animateur ou suivant une formation en pédagogie (instituteur, éducateur,...). La connaissance du **luxembourgeois** est un plus.

Missions : Préparation des animations en collaboration avec l'asbl "Au Pays de l'Attert" et animations et encadrement des enfants toute la journée depuis le ramassage en bus le matin jusqu'au retour le soir

Contact : Au Pays de l'Attert Sylvie Hubert 063 22 78 55

Activités Nature du mercredi

Deux fois par an, au printemps et en automne, les enfants de 8 à 12 ans sont invités à participer à une série de 5 après-midi nature. Ces



Les couleurs de la nature : dessin du paysage

activités, encadrées par l'équipe du Parc Naturel, sensibilisent de façon ludique, les enfants à leur environnement.

Elles se déroulent le mercredi de 14h à 16h30. Le montant de

l'inscription est fixé à 8 € et couvre les frais d'assurance. Dès que le groupe, limité à 15 enfants, sera complet, nous vous transmettrons toutes les informations pratiques et le détail des activités.

Au programme

- 🕒 29 mars : partons à la recherche des messagers du printemps
- 🕒 19 avril : les chauves-souris
- 🕒 3 mai : animation à la rivière
- 🕒 17 mai : art et nature
- 🕒 31 mai : enquête sur la biodiversité

Inscriptions : 063/22 78 55 pour le 10 mars au plus tard

Stage Junior Rangers

Tu es curieux et débrouillard ? Tu as envie de découvrir ton cadre de vie ? Alors viens vivre une semaine Junior Rangers !



Durant les grandes vacances, du 24 au 28 juillet, le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert propose aux adolescents de 12 à 14 ans un stage nature intitulé JUNIOR RANGERS.

Ce stage permet de découvrir les métiers qui se rapportent à la gestion de l'environnement sur le territoire du parc naturel. Les activités proposées sont variées et multiples (journée avec les gardes forestiers, entretien des réserves naturelles, observation des oiseaux, travaux dans le Parc Naturel, ...)

Dates : du 24 au 28 juillet 2006

Prix : 50 € pour la semaine

Renseignements et inscription : 063/22 78 55

Programme agricole dans la vallée

Agriculture et environnement peuvent faire bon ménage. Sur le territoire du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, l'agriculteur a même un rôle majeur à jouer pour concilier développement économique et préservation des ressources naturelles et paysagères.

Dans ce cadre, la Région wallonne a octroyé à l'asbl « Au Pays de l'Attert » une subvention d'une durée de deux ans comprenant deux axes de travail. Le premier concerne l'application des mesures agri-environnementales ciblées (mesures 8, 9 et 10) dans les exploitations de l'Est de la province du Luxembourg. Le second axe va permettre aux agriculteurs attertois de bénéficier d'un conseil technique à la carte mais également d'intégrer des projets pilotes dans les domaines de l'alimentation, de la fertilisation et de l'équilibre énergétique et minéral.

Laure Gobillon, Ingénieur agronome, a été engagée pour cette mission. L'ensemble du programme est détaillé ci-après :

... Les mesures agri-environnementales (MAE)

Un des objectifs inscrits dans l'évolution de la PAC est de renforcer la capacité de l'agriculture à répondre aux demandes de la société en matière de préservation de l'environnement, de qualité des produits et de développement durable.

Tous les agriculteurs doivent atteindre un niveau minimum de respect de l'environnement pour avoir accès aux régimes de soutien (éco-conditionnalité), mais toute prestation environnementale supplémentaire au-delà du niveau de base des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et du respect de la législation en matière de protection de l'environnement est rémunérée aux moyens des programmes agri-environnementaux.

Ce régime de soutien repose sur un ensemble de **10 méthodes agri-environnementales** (Arrêté du Gouvernement Wallon du 28 octobre 2004)

- Ces MAE sont accessibles à l'ensemble des

agriculteurs à titre principal, partiel ou complémentaire

- L'accès aux méthodes est une démarche à caractère **volontaire pour une période ininterrompue de 5 ans**
- Certaines MAE nécessitent un **avis conforme** de l'administration : il s'agit **des méthodes ciblées 8, 9 et 10**

Passons en revue ces différentes méthodes...

... Les méthodes de base

1) Conservation des éléments du réseau écologique et du paysage

Les producteurs qui s'engagent à ne pas détruire, à déclarer tous ces éléments, à entretenir et, si possible, à améliorer le réseau écologique de leur exploitation peuvent obtenir des subventions pour ces éléments :



- *1a. Haies et bandes boisées (subvention annuelle de 50 €/200 m)*
- *1b. Arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers haute tige et bosquets (subvention annuelle de 25 €/10 éléments)*
- *1c. Mares (subvention annuelle de 50 €/mare)*

2) Prairies naturelles

Le producteur qui s'engage à gérer certaines parcelles de prairies permanentes (déclarées sous le code 61) selon le cahier des charges « prairie naturelle » peut obtenir une **subvention annuelle de 200 € par hectare**

Programme agricole dans la vallée

3) Bordures herbeuses extensives

La mise en place d'une tournière enherbée en bordure de culture ou d'une bande de prairie extensive le long d'un cours d'eau ou plan d'eau et selon un cahier des charges précis permet l'obtention des subventions suivantes :

- 3 a. Tournières enherbées en bordure de culture (*subvention annuelle de 18 € par tranche de 200 m²*)
- 3 b. Bande de prairie extensive (*subvention annuelle de 18 € par tranche de 200 m²*)

4) Couverture hivernale du sol

Le semis d'un couvert végétal dans la culture précédente ou dès que possible après la récolte précédente et sous certaines conditions précisées dans le cahier des charges permet d'obtenir une *subvention annuelle de 100 € par hectare*.

5) Réduction d'intrants en céréales

Le producteur qui s'engage à pratiquer la réduction d'intrants en céréales (autres que le maïs) peut accéder à une *subvention annuelle de 100 € par hectare*.

6) Détention d'animaux de race locale menacée

La détention d'animaux de races locales menacées permet l'obtention d'une *subvention annuelle de 120 € par bovin* (Rouge de Belgique, Blanc Bleu mixte), *200 € par cheval*



(cheval de trait ardennais, cheval de trait belge) et *30 € par mouton* (mouton laitier belge, mouton Entre-Sambre-et-Meuse, mouton ardennais tacheté, mouton ardennais roux et mouton Mergelland).



7) Maintien de faible charge en bétail

Le producteur qui s'engage à maintenir de faibles charges en bétail (< à 1,4 UGB/ha) peut obtenir une *subvention annuelle de 100 € par hectare de prairies* (codes 61, 62).

*L'accès aux méthodes 1 à 5 ne nécessite pas l'octroi d'un avis conforme par l'IG4 (Division de l'Espace rural) sauf si le producteur souhaite obtenir la **majoration de 20%** prévue dans la réglementation. Cette majoration est liée à l'application des méthodes 1 à 5 dans un contexte particulier qui justifie l'octroi de celle-ci.*

Exemple :

Un producteur souhaite appliquer la sous-méthode 1.a 'haies et bandes boisées'. Les haies concernées sont situées à proximité d'un site naturel reconnu pour sa haute biodiversité et pour lequel des mesures particulières de conservation doivent être prises. Le maintien de ces haies participant au maintien voire au développement de cette biodiversité locale justifie l'octroi d'un avis conforme de l'IG4 assorti d'une majoration de 20% de la prime normalement prévue pour cette méthode.

Programme agricole dans la vallée

... Les méthodes ciblées

8) Prairie de haute valeur biologique



Le producteur qui s'engage à gérer certaines parcelles de prairie permanente (déclarées sous les codes 611 ou 612) selon le cahier des charges « prairie haute valeur biologique » peut obtenir une **subvention annuelle de 450 € par hectare**.



9) Bandes de parcelles aménagées

L'adoption de la méthode « Bandes de parcelles aménagées » permet d'obtenir une subvention annuelle de **25 € par tranche de 200 m²**, sous certaines conditions figurant au cahier des charges. On distingue 4 sous-méthodes selon les objectifs environnementaux souhaités :

- 9 a. *Accueil de la faune et de la flore sauvage ou « beetle bank »*
- 9 b. *Bords de cours d'eau et lutte contre l'érosion*

- 9 c. *Bande fleurie*
- 9 d. *Bande de messicoles*

10) Plan d'action agri-environnemental

L'application des méthodes agri-environnementales dans le cadre d'une approche globale sur l'exploitation intitulée « Plan d'action agri-environnemental » permet de bénéficier d'un **surcroît de 5% sur l'ensemble des subventions agri-environnementales**, sous certaines conditions reprises au cahier des charges.

*L'accès à ces méthodes et sous-méthodes (8-9-10) nécessite obligatoirement l'octroi d'un **avis conforme** par l'IG4 (Division de l'Espace rural). L'octroi de cet avis étant une **condition d'éligibilité**, il n'entraîne pas de majoration des subventions comme c'est le cas pour les méthodes d'actions générales.*

!!! Pour 2006, la date limite fixée pour l'introduction des déclarations de superficies est le **31 mars 2006**. Les demandes initiales d'engagement MAE doivent donc être introduites au plus tard pour le **31 mars 2006** auprès des services extérieurs de l'IG2 (Division des aides à l'agriculture).

... Conseils et accompagnement des exploitations de la Vallée

En plus de ces mesures accessibles à l'ensemble des agriculteurs wallons, la subvention réserve aux agriculteurs attertois plusieurs projets pilotes.

Le bilan énergétique et minéral (N, P, K) d'une exploitation, établi sur base des intrants et des extrants, permet à l'agriculteur de conclure, chiffres à l'appui, à la bonne gestion de son exploitation et, éventuellement, d'améliorer le bilan. Entre 1999 et 2001 dans la Vallée, 6 fermes pilotes ont réalisé ces bilans en collaboration avec la Fédération des Herd-Books

Programme agricole dans la vallée

luxembourgeois. Les bilans annuels à venir, s'ils sont effectivement accompagnés d'un travail en profondeur concernant les priorités identifiées, fourniront des indicateurs quantitatifs nécessaires à l'appréciation de l'évolution de la situation en regard des résultats précédents et des équilibres à atteindre. Ils seront reconduits dans 2 des 6 fermes pilotes : avis aux candidats !

Un second objectif de l'action Conseils et accompagnement progressif de fermes est d'optimiser la production par un suivi d'alimentation. En plus de l'optimisation de la production, la conséquence positive espérée est

la réduction probable des achats d'aliments, voire l'« autonomie alimentaire » des systèmes agricoles.

L'élaboration de plans de fertilisation sur base d'un outil informatique pratique et performant, reposant sur la valorisation prioritaire des effluents et intégrant les arrières-effets fait également partie du programme. Bien valorisés, les engrais de ferme constituent un élément essentiel de la fertilité des sols et permettent de réduire le recours aux engrais minéraux du commerce.

Pour tout renseignement :
Laure Gobillon : 063/22 78 55

Enquête publique sur la gestion de l'eau en Région wallonne

Du 1er janvier au 30 juin 2006, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne. Cette enquête publique découle d'une importante directive européenne portant sur l'eau. Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger,



défendre et traiter comme tel », la Directive 2000/60/CE constitue le cadre dans lequel va s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de

surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières. L'objectif fondamental de la directive est d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015.

Se prononcer sur quoi ? Cette enquête publique s'adresse en priorité aux divers acteurs de l'eau, mais également au citoyen. Concrètement, il lui est proposé de se prononcer sur une synthèse provisoire des questions importantes (c'est-à-dire des problèmes qui se posent dans la gestion de l'eau). Ces problèmes ont trait, par exemple,

aux pressions exercées par les ménages, l'industrie et l'agriculture, à la gestion et la protection des eaux souterraines, à la prévention des crues et inondations, à la tarification de l'eau, etc. Chacun des quatre districts wallons (Meuse, Escaut, Rhin, Seine) fait l'objet d'une synthèse spécifique des questions. Pour aider le citoyen à se prononcer sur ces différentes problématiques, un questionnaire a été développé, de même que différents documents de vulgarisation. Tous ces documents seront téléchargeables à partir du site internet <http://eau.wallonie.be>, qui comportera notamment une version interactive et conviviale du questionnaire « papier ». Vous pouvez également consulter ces différents documents ainsi que des documents techniques soumis à l'enquête publique dans les bureaux du Parc Naturel, dans les Contrats de Rivière, dans les Centres régionaux d'initiation à l'environnement et dans les services de proximité de la Région wallonne.

Plus d'infos ?
<http://eau.wallonie.be>
eau@icedd.be
Parcnaturel@atttert.be

Tous citoyens
de l'eau !



Le projet européen « Agricométhane »

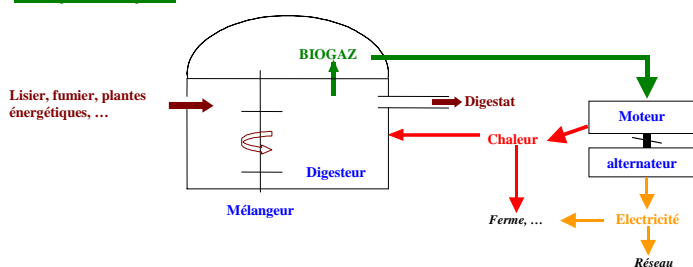
Le projet Agricométhane, reconnu par le programme européen Interreg IIIA et coordonné par l'asbl Au Pays de l'Attert, a pour objectif de **promouvoir et de développer le procédé de biométhanisation agricole sur le territoire wallon, luxembourgeois et lorrain.**

Ce procédé est reconnu dans le cadre du protocole de Kyoto comme un moyen pour diminuer l'émission de dioxyde de carbone d'origine fossile (charbon, pétrole, ...). La mise en place d'unité de biométhanisation sur les exploitations agricoles offre aux agriculteurs la possibilité d'aller vers une agriculture plus soucieuse de l'environnement tout en apportant une diversification de revenu.

Principe de la biométhanisation

Sous l'action de micro-organismes, en absence d'oxygène (anaérobie) et de lumière, la matière organique fermente et libère un gaz, le **biogaz**, ayant une teneur en méthane de 50 à 80%. Ce procédé est particulièrement bien adapté au traitement des déchets organiques à forte teneur en eau : des déchets organiques ménagers, boues de station d'épuration, effluents d'élevage tels que lisier et fumier, plantes énergétiques (maïs,...),...

En pratique



La **matière organique** est introduite régulièrement dans le **digesteur** ou fermenteur qui est une cuve fermée et chauffée. La matière se dégrade et libère le **biogaz** qui peut être brûlé dans un module de cogénération (moteur accouplé à un alternateur) pour produire de la **chaleur** et de l'**électricité**. Une partie de cette chaleur est utilisée pour chauffer le digesteur. Les possibilités de valoriser le reste de la chaleur sont multiples (les besoins de la ferme, les habitations environnantes, ...). L'électricité

produite, quant à elle, peut être renvoyée sur le réseau électrique. La matière ayant résisté à la fermentation, appelée le digestat, sera stockée avant épandage.

Objectifs du projet Agricométhane (de mai 2005 à décembre 2007)

- Sensibiliser les trois régions à la technique de la biométhanisation agricole comme diversification et comme source verte de production d'énergie électrique et thermique en réalisant des brochures, un site Internet, ...
- Etablir un véritable échange de connaissances entre les différents acteurs de la filière des trois régions par l'organisation de journées d'études et la création d'un centre d'information interrégional.
- Développer les installations pilotes d'Attert et de Migneville (F) afin de servir de référence pour les futurs porteurs de projet au même titre que l'installation de Beckerich (L) ;
- Analyser le potentiel de production de biogaz de matières organiques (boues de laiteries, pulpes de pommes, fanes de concombre, ...) dans le cadre de la recherche de nouvelles matières à utiliser ;
- L'objectif final est de tendre vers la maîtrise du procédé de biométhanisation agricole.

Partenaires du projet

Belgique : Au Pays de l'Attert asbl, Kessler scrl, Laborelec / Electrabel

Luxembourg : Commune de Beckerich

France : EARL Des Brimbelles, Groupe de développement du Biogaz en Lorraine, Trame Grand Est

Soutiens



Avec la contribution de l'Union Européenne

L'Union Européenne, Interreg III, l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine, l'Ademe et la Région wallonne.

Pour tout renseignement :
Emmanuel Glaude 063/22 78 55

Agenda des activités

Février

- **Samedi 25 à Metzert** : grand feu (Patro Desmond Tutu)
- **Dimanche 26 à Nobressart**, à partir de 8h : allure libre, départ de la salle (Club La Fontaine - JP Pomes 063/22 01 90 ; <http://users.belgacom.net/Nobressart/>)

Mars

- **Jeudi 2 à Heinstert, 19h30** : rencontre avec son passé : projection d'anciennes photos et cartes du village d'Heinstert ; entrée 2 € (Marc Thomas - 063/21 77 45)
- **Vendredi 3 à Heinstert, 20h** : grand feu (Club des Jeunes)
- **Samedi 4 à Metzert** : souper carnaval (Cercle Saints Côme et Damien - www.metzert.be)
- **Lundi 6 de 15 à 20h et mardi 7 de 16 à 20h à Attert** : collectes de sang, salle du Cothurne (Croix-Rouge - M. Meyer 063/22 76 72)
- **Vendredi 10 à Attert, 19h30** : initiation à la danse et bal folk ; entrée 5 € (Le Cothurne)
- **Samedi 11 à Attert, 19h** : 7ème Nuit Celtique avec Back of the Moon, Corquieu, Alan Stivell et Crétonnerre ; 20 € (Le Cothurne - C. Muller 0499/180 189 - www.cothurne.org)
- **Dimanche 12 à Nobressart** : dîner choucroute à la salle (Club La Fontaine - M. Hansen 063/22 55 89)
- **Vendredi 17 à Nobressart, 19h** : soirée irlandaise à la salle (Club La Fontaine - J. de Marneffe 063/22 35 62)

Avril

- **Vendredi 7 à Nobressart, 20h** : grand feu, départ du cortège à la salle (Club La Fontaine—J. de Marneffe 063/22 35 62)
- **Dimanche 9 à Metzert** : marche de Pâques (Cercle Saints Côme et Damien)
- **Lundi 17 à Nobressart** : run & bike, départ de la salle (Club La Fontaine - JP Pomes 063/22 01 90)
- **Samedi 22 à Lottert** : fête des brandons, théâtre de rue (Groupe d'Animation Lottert)

Mai

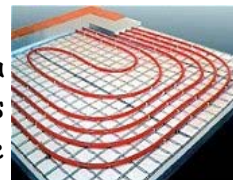
- **Samedi 13 à Lottert** : Brayhan's floralies (Groupe d'Animation Lottert)
- **Dimanche 14 à Lottert** : fête du Maitrank (Groupe d'Animation Lottert)

Conférences PALME

Les pompes à chaleur pour les particuliers

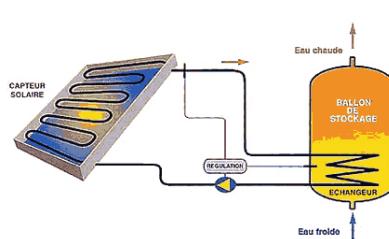
Une pompe à chaleur (PAC) est une machine dont le but est de valoriser la chaleur gratuite présente dans le milieu ambiant : air, eau, sol. En effet, tout corps, même "froid" contient une quantité importante d'énergie qui peut être récupérée sous forme de chaleur pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire.

Mais pratiquement, comment cela fonctionne-t-il, quelles sont les conditions d'installation, est-ce rentable ? Le professeur **Marc FRÈRE** de la Faculté Polytechnique de Mons, spécialiste des pompes à chaleur, développera ce sujet le **mardi 28 février 2006** dès **20h** à la **salle Robert Schuman** à Attert.



Chaque cas est particulier. Il ne manquera donc pas de répondre à toutes vos questions.

Le chauffe-eau solaire



Parmi les sources d'énergie renouvelable, le soleil occupe une place importante et non négligeable. En effet, chez nous, le rayonnement solaire apporte une énergie équivalente à **1000 kWh/m²**

de surface, soit l'équivalent de **100 litres de fuel**. Mais quelles sont les différentes techniques, comment en installer chez soi, et quelles primes peut-on obtenir ?

Monsieur **Joseph DEJONGHE** d'APERe asbl, Expert en Energie Solaire, nous dévoilera toutes les réponses à ces questions le **mardi 14 mars 2006** dès **20h** à la **salle Robert Schuman**, et nous exposera les conseils utiles pour récupérer au mieux cette **énergie gratuite**.

Bienvenue à toutes et à tous. Entrée gratuite.

*Renseignements auprès du programme
PALME de la commune au 063/24 27 86*

Avis aux marcheurs

Marcher et découvrir les chemins pittoresques de notre verte vallée, cela vous intéresse ? Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre le mardi à 14h

Renseignements : Anne Boelen 063/22 61 09, Claudine Cousin 063/21 89 35, Marianne Marchal 063/23 75 23